

Social
20 avril 2026

PUIS-JE FAIRE TRAVAILLER MES SALARIÉS LE 1ER MAI ?

À l'occasion de plusieurs contrôles opérés le 1er mai 2024, de nombreuses boulangeries se sont vues sanctionnées par des amendes considérant qu'elles n'étaient pas autorisées à faire travailler leurs salariés le 1er mai, leur activité pouvant tout à fait être interrompue. Une loi devrait intervenir afin d'assouplir les règles d'ici 2027, mais qui pourrait trouver à s'appliquer dès 1er mai 2026 ... On vous explique !

- **1er mai un jour légalement chômé**

Seuls les établissements et services placés dans l'impossibilité d'interrompre leur activité peuvent faire travailler leurs salariés le 1er mai. À ce jour aucune disposition légale ne fixe la liste de ces établissements. Selon toute vraisemblance on pouvait y retrouver des activités telles que : les hôpitaux, les transports, les hôtels, les services de gardiennage et d'entretien, les usines à feux continus etc.

- **Assouplissement envisagé**

Compte tenu de leur situation particulière, le Gouvernement a annoncé son intention de présenter dans les prochains jours un projet de loi visant à autoriser l'ouverture des boulangers-pâtisseries artisanaux et des artisans fleuristes à compter du 1er mai 2027.

Étant précisé que seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit pourront travailler le 1er mai. Ils devront percevoir au moins le double de leur rémunération habituelle au titre des heures effectuées ce jour-là.

sociales, l'exonération, sous certaines conditions, est totale jusqu'à 100 % des frais réels.



S'agissant du 1^{er} mai 2026 ; le Gouvernement indique dans un communiqué de presse que les services de l'Etat vont recevoir des instructions pour que les artisans de ces deux secteurs ne souffrent d'aucune conséquence d'ouverture le 1^{er} mai 2026 dans les règles fixées par la future loi.

Avant de faire travailler vos salariés le 1^{er} mai, assurez-vous auprès de votre expert-comptable si vous êtes autorisé à le faire et dans quelles conditions !